



LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT
NOVEMBRE 2007

BUREAU

Président : J.-P. Gabireau
Vice-Président : S. Bédos
Secrétaire : L.-P. Cauvin
Trésorière : A. Bizot
Administrateur : Y. Bouttes

SOMMAIRE

- Editorial, p.1
- Réfection de la mare de Blancheface, p. 2
- Brèves, p. 2
- À propos des élections municipales de 2008, p. 3
- Brèves, p. 3
- La pollution de l'air, p. 4
- Extension du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse, p. 4
- Dernière nouvelle : création du P.N.R. de la Beauce, p. 4

Sermaise Environnement Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'habitat

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes
le 26.10.1972
enregistrée sous le numéro 0911000192
publiée au *Journal Officiel* du 18 novembre 1972
agrée par arrêtés du Préfet de l'Essonne
n°s 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992

Siège : Mairie de Sermaise (Essonne)

Siège administratif :
18, rue de la Grosse-Haie
91530 SERMAISE

Éditorial

De l'homo destructor à l'homo ecologicus

CHAQUE JOUR DANS LES MEDIA on nous rebat les oreilles quant au déplorable état de santé dans lequel se trouve notre planète et, par ricochet, celui des hommes qui l'occupent. Les ressources naturelles s'épuisent. L'eau, l'air et la terre sont empoisonnés. Les cataclysmes se multiplient dans toutes les régions du globe. Ces sujets sont tellement rebattus que l'on a parfois le sentiment qu'ils ne sont qu'une sorte de bruit de fond inaudible que personne n'entend ou ne veut entendre.

Les spécialistes les plus éminents nous prédisent un avenir "douloureux". Ils nous demandent de changer sans délai nos modes de vie, de production, de consommation et nos comportements...

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes alertés sur tous ces sujets, y compris très humblement par les animateurs de modestes associations de protection de la nature et de défense de l'environnement. Ces derniers souvent considérés comme passésistes et alarmistes, voire comme de doux "rigolos" farfelus hostiles à tout progrès n'ont été tout juste bons, aux yeux de la plupart de leurs concitoyens, qu'à vouloir tenter d'entraver le cours de la modernité. Leur unique préoccupation était, selon les mêmes, de vouloir réduire l'homme en état de totale dépendance vis-à-vis de la nature, de revenir à la lampe à huile !...

Tandis que l'homme, pour assouvir ses bas instincts de domination, n'a de cesse de soumettre la nature à l'aide des sciences et des techniques, ne serait-il pas temps, en effet, compte tenu des dégâts que cela a générés et génère encore, de prendre enfin conscience collectivement et individuellement de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de poursuivre dans cette voie ? C'est au prix de cette prise de conscience que l'homme pourra se réconcilier avec le milieu dans lequel il vit et évolue. Réconcilié avec la nature dont il est, qu'il le veuille ou non, en étroite dépendance, l'homme assagi, dépouillé de son arrogance et de sa violente domination, redeviendra ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : sensible, raisonnable et respectueux de tout ce qui l'entoure, de tout ce qui le protège et de tout ce qui agrmente son existence.

Rien n'est irréversible, tous les espoirs sont encore permis pour peu que soient réduits à néant les multiples égoïsmes, les inextinguibles soifs et appétits de pouvoir en tout genre, les luttes d'intérêts pour posséder toujours plus et toujours davantage, causes essentielles des destructions et des champs de ruines devant lesquels nous nous trouvons aujourd'hui.

Cette révolution reste à faire. Gageons qu'elle ne sera pas facile, tant sont prises de mauvaises habitudes. Passer de la condition de "homo destructor" à celle de "homo ecologicus" est urgente et indispensable à la survie de notre espèce. À cela, les hominiens que nous sommes ne peuvent échapper sous peine de disparaître !...

Bulletin d'adhésion

**Sermaise
Environnement**

18, rue de la Grosse-Haie
91530 SERMAISE

Nom Prénom

Adresse

Tél. Courriel

Cotisation individuelle 15 € ; couple 20 € ; jeune (-18 ans) 5 € ; soutien 25 €
Joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de Sermaise Environnement

Nos amies les hirondelles

La loi du 10 juillet 1976 et le décret du 17 avril 1981 interdisent la destruction des nids maçonnés de ces petits oiseaux migrateurs annonciateurs du printemps.

Pourchassées, au nom de la "propreté", elles se font rares et pourtant elles sont très utiles. Elles nous débarrassent de quantités de moustiques et autres insectes piqueurs.

Plutôt que de supprimer leurs nids, aménageons sous ceux-ci des réceptacles pour leurs déjections. Respectons les endroits qu'elles ont choisis pour nicher. Protégeons-les pour qu'elles puissent longtemps encore nous annoncer de nouveaux printemps !...

Les beaux papillons

Au siècle passé, une centaine d'espèces de papillons peuplaient notre environnement. Nous n'en comptons plus qu'une trentaine de nos jours. Dommage, c'est si beau un papillon !...

Vive la nature

Avant le cinéma et les courses, 87 % des Franciliens disent privilégier la nature pour occuper leurs week-ends.

Les demandes d'agrandissement de P.N.R. pour les accueillir ne seraient donc pas seulement des tocades d'écolos farfelus en mal de sensationnel !...

Se chauffer au soleil

Se chauffer au soleil n'est plus réservé qu'aux seules vacances estivales.

Les installations de systèmes combinés eau chaude sanitaire et chauffage, de pompes à chaleur géothermale, d'installations de chauffe-eau solaires individuels et de capteurs photovoltaïques sont fiscalement encouragées.

Favoriser les énergies renouvelables est non seulement une ambition pour demain mais une nécessité d'aujourd'hui.

Connaître notre Région

Au cours de l'été dernier, le P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse a organisé, à partir de la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, tous les dimanches et jours fériés, des circuits "Baladobus" permettant la découverte des châteaux de Dampierre et de Breteuil, des abbayes de Port-Royal et des Vaux de Cernay, des vallées verdoyantes, des bassins versants, des fermes anciennes et des lavoirs qui font la richesse de notre belle Région.

Bravo et vive le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse...

RÉFECTION DE LA MARE DE BLANCHEFACE

AU COURS du premier semestre 2007 des travaux de réhabilitation de la mare de Blancheface ont été réalisés. Les travaux ont consisté à la mise en place d'une couche d'argile d'environ 20 à 30 cm sur le fond et sur les côtés pour l'étancher. Cette mare est principalement alimentée par les eaux de ruissellement provenant de la Grande Rue.

Petit rappel

Il y a quelques années, la mare de Blancheface, ainsi que celle du Mesnil, a fait l'objet d'un curage non maîtrisé par des personnes non qualifiées. La couche d'argile s'est trouvée percée, ce qui a rendu le fond perméable. Plus de fond argileux, plus d'eau... Une grave erreur d'appréciation sur le mode opératoire des travaux à entreprendre.

Le coût cumulé, pour les contribuables, de ces deux curages a non seulement eu un impact financier négatif supporté par la collectivité, mais a également eu un impact écologique difficilement quantifiable, s'agissant de la reconstitution biologique de l'écosystème, végétal notamment, qui a disparu de nombreuses années durant et qui devra être réactivé.

Bref ! Goûtons notre plaisir de voir enfin de l'eau dans cette mare et projetons-nous vers l'avenir afin que soit aussi réhabilitée la mare du Mesnil dans les meilleurs délais.

Définition de la mare

La mare est une étendue d'eau de faible surface inférieure à 5.000 m², peu profonde — 2 mètres maximum — et alimentée par le ruissellement des eaux de pluie ou par la remontée du niveau des nappes phréatiques. Les mares ont été constituées naturellement ou artificiellement par l'homme, notamment près des lieux d'habitation et d'élevage. Leur durée de vie est variable, de quelques décennies à plusieurs siècles en milieu imperméable.

Historique

De très nombreuses mares ont disparu au cours du siècle dernier du fait de l'évolution rapide de l'urbanisation et du développement de la culture intensive.

Dans nos régions rurales, nombreuses sont les mares qui ont disparu en raison de l'évolution des techniques et de l'abandon de l'élevage. Il reste 10 % des mares existant il y a un siècle et 50 % ont disparu dans les cinquante dernières années. Les mares ont perdu leurs usages traditionnels (abreuvoir pour les animaux d'élevage et de trait, eau pour les forges, lutte contre les incendies, vivier...). Au XIX^e siècle, 28 mares publiques et privées approvisionnaient en eau les habitants de la commune de Sermaise.

Les atouts des mares

Les mares ont gardé de nombreuses fonctions naturelles. Écologiques tout d'abord, car de multiples espèces d'amphibiens, d'insectes, de bactéries et de nombreux invertébrés, dont les vers, sangsues, insectes, mollusques colonisent les mares. Une flore spécifique et variée du milieu humide s'y développe (jonc fleuri, prêle des marais, nénuphar, iris...). Les oiseaux et les animaux viennent s'y abreuver et s'y nourrir. Diverses espèces de poissons habitent les mares (épinoches, bouvières qui est une espèce menacée, l'anguille, la carpe...).

Les conditions propres à chaque mare, température, exposition, profondeur, durée de vie en eau, volume d'eau, milieu environnant, présence de prédateurs déterminent les espèces qui s'y installent. Les mares d'eau douce abritent de nombreux mammifères et oiseaux, le matin très tôt souvent, participant ainsi à l'enrichissement des milieux alentours. Les eaux épurées des mares au cours de leurs lentes infiltrations contribuent au rechargement naturel des nappes phréatiques.

La régulation hydraulique est également primordiale, car les mares permettent de retenir l'eau le plus en amont possible lors des fortes précipitations. Elles jouent un rôle de tampon en ralentissant le ruissellement vers les rivières et minimisent les effets des crues. Les fonctions sociales sont tout aussi importantes : éducatives et pédagogiques, car offrant des réservoirs de vie en toute saison et permettant des observations de la flore et de la faune par les

À propos des élections municipales de Mars 2008...

DANS LE CADRE DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES, qui se dérouleront les 9 et 16 mars 2008, notre association souhaite qu'une grande diversité de candidats (es) s'implique dans le débat démocratique.

Il nous semble que des changements profonds doivent s'opérer, notamment dans les domaines de la communication avec la population, de l'environnement, de l'urbanisme...

En ce qui concerne les autres domaines d'activités, il appartient à chacun de nous de se faire une opinion en fonction de ses propres centres d'intérêt (finances, voirie, entretien et conservation du patrimoine, social, éducation, jeunesse...).

Il nous paraît inconcevable que notre commune soit administrée sans contre-pouvoir. Nous souhaitons que le prochain conseil municipal élu soit le plus divers possible, ne serait-ce que pour refléter la pluralité des sensibilités et des attentes citoyennes.

Depuis quelques années, nous avons constaté une lente dégradation de nos relations avec certains de nos élus et nous le regrettons.

Nous ne sommes plus conviés aux réunions de la commission d'urbanisme pour laquelle nous n'avions, d'ailleurs, qu'un avis consultatif.

Il est vrai que nous sommes en profond désaccord sur certains projets urbanistiques et nous le faisons savoir.

C'est mal perçu, cela ne plaît pas à certains, mais nous sommes dans notre rôle.

Nous avons demandé à la municipalité de s'engager positivement pour l'inscription de notre commune dans le périmètre d'étude préalable à l'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

À deux reprises, le Conseil municipal a rejeté à l'unanimité notre demande, refusant l'organisation d'un référendum auprès de la population, à l'inverse de ce qui a été fait sur la Communauté de Communes du Pays de Limours, par exemple (voir article PNR).

L'association a dû organiser, suivant ses moyens, un sondage d'opinion afin que la population de Sermaise puisse s'exprimer (96 % de la population ayant répondu est favorable à l'intégration au PNR).

A plusieurs reprises notre association a dû effectuer des recours gracieux et hiérarchiques pour l'annulation de permis de construire illicites.

Nous avons fait annuler ces permis, mais que de difficultés rencontrées...

En juin 2007, nous avons dû déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles concernant un permis de construire de 926 m² à Blancheface pour non respect du règlement d'urbanisme et en contradiction avec l'engagement écrit du Maire, de la commission d'urbanisme et des services de l'État.

Notre Association à la recherche d'une solution amiable et consensuelle a introduit préalablement à cette action un recours gracieux auprès de M. le Maire de Sermaise, malheureusement sans succès !

Il est plus que regrettable que nous en arrivions à de telles situations.

Le règlement d'urbanisme doit être strictement appliqué et respecté par les élus en charge de l'urbanisme. C'est bien le moins.

Alors, souhaitons que pour les prochaines élections municipales, une grande pluralité et diversité de candidats (es) se mobilisent, permettant aux habitants de Sermaise de participer largement à des débats d'idées pour le plus grand bien de la démocratie et le respect des règles qui la régissent.

enfants et leurs parents au gré des saisons (observation de la colonisation du milieu humide par les végétaux et les animaux, les chaînes alimentaires, la biologie...).

Pour ces raisons, la réhabilitation des mares, voire l'installation de mares d'agrément s'est développée, y compris dans les milieux très urbanisés. On parle également de réhabilitation compensatoire. Elles visent à compenser ou contrebalancer les effets négatifs pour l'environnement de projets générateurs de nuisances pour l'homme (urbanisme, infrastructures, industrie).

Leur utilité n'est plus à démontrer. Pour les chasseurs, les mares servent d'abreuvoir aux ongulés. Pour les agriculteurs, elles ont une fonction tampon et d'épuration. En ville, elles peuvent servir de plans d'eau avec une richesse biologique originelle à exploiter pour faire revivre en milieu artificiel un semblant de nature très prisé par les citadins.

Préservez et réhabilitez les mares de nos villages.

- BRÈVES - BRÈVES - BRÈ

Densifier le tissu urbain

Soucieux de s'opposer au phénomène des lotissements qui poussent dans les villages ruraux éloignés de Paris, sources de pollution et de gaspillage ayant un impact négatif sur l'environnement, parmi les grandes orientations du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France) soumis à l'avis des Franciliens, le Conseil régional d'Ile-de-France propose la densification du tissu urbain existant.

L'OCDE et les agrocarburants

Présentés comme la panacée pouvant remédier à la raréfaction des carburants d'origine fossile, les agrocarburants, selon l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique) seraient des "remèdes pires que la maladie" : bouleversements et tensions intenses sur les marchés (renchérissement des denrées alimentaires, atteintes à la biodiversité), le tout "sans générer de bénéfices environnementaux significatifs".

Sans phosphates

Responsables de l'eutrophisation des cours d'eau, les phosphates sont interdits depuis le 1^{er} juillet dernier dans les lessives destinées au grand public. Ils seront toutefois, hélas, encore présents dans les lessives industrielles (10.000 tonnes/an) et dans les produits pour lave-vaisselle (10.000 tonnes/an) !...

P.P.R.T. approuvé

Le site de Mazingarbe (62) classé Seveso II, seuil haut (même classement que celui de la Rachée à Sermaise et de AZF à Toulouse, de triste mémoire !) bénéficie d'un P.P.R.T. (Plan de prévention des risques technologiques) qui a été approuvé le 21 mars 2007.

Pour prévenir, voire réduire les risques et les dangers du site Rockwood, à la Rachée, notre Association réclame en vain la mise en place d'un tel plan. Il doit être urgent d'attendre !

Grenelle de l'environnement

6 objectifs assignés à 6 commissions :

- ❖ Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ;
- ❖ Préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
- ❖ Instaurer un environnement respectueux de la santé ;
- ❖ Adopter des modes de production et de consommation durables ;
- ❖ Construire une démocratie écologique ;
- ❖ Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité.

La pollution chimique de l'air

EN 1991, PAR LA DECLARATION DE WINGSPREAD, vingt-deux biologistes américains indiquaient que, en raison de leur persistance dans l'environnement et de leur accumulation dans les chaînes alimentaires, les produits chimiques de synthèse libérés dans la nature, en particulier, les composés organochlorés, tels que les pesticides, étaient capables de dérégler le système endocrinien des animaux dont celui de l'homme.

En 2004, l'Appel de Paris proclamé par de très nombreux scientifiques à la maison de l'Unesco déclare que :

- le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement ;
- la pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et la survie de l'homme ;
- notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

Au cours de ces cinquante dernières années, nous avons pollué l'environnement par une multitude de substances chimiques utilisées par l'industrie, l'agriculture, l'élevage et les transports. Cent mille de ces substances ont été mises sur le marché sans contrôle toxicologique suffisant. On admet que sur ces cent mille substances, seulement cinq mille ont été étudiées pour leur toxicité et moins d'un millier pour leur effet cancérigène. De plus, la pollution issue de la combustion des produits fossiles, des activités pétrochimiques, de la chimie d'extraction ou de synthèse, de la métallurgie, de l'électronique, de l'incinération bien française des déchets et de la dioxine libérée pendant des années empoisonnent l'air de nos villes et de nos campagnes. Notre air est également chargé d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) mutagènes, de composés organo-volatils (COV) d'oxydes organiques tel celui du soufre (SO₂), d'oxyde d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO), de gaz carbonique en excès (CO₂), de méthane (CH₄), de protoxyde d'azote (N₂O), d'ammoniac (NH₃), d'hydrocarbures et autres substances organo-halogénées ou soufrées, enfin les dioxines, furanes et polychlorobiphényles (PCB) et les polluants organiques persistants (POP), les incontournables pesticides indispensables aux rendements élevés de l'agriculture intensive, utilisés aussi pour le jardinage. De 20 à 50 % de ces produits s'évaporent dans l'air lors de leur emploi et se retrouvent dans la pluie et le brouillard

empoisonnant de manière chronique le milieu naturel. Nos abeilles se réfugient en ville (la production apicole a chuté de 70 à 80 %). Les populations d'oiseaux communs présents dans les espaces agricoles, utilisées comme indicateur de la biodiversité, sont en net recul (- 27 % depuis 1989). La plupart de ces produits a des effets toxiques aigus, mais a aussi des propriétés C.M.R. (cancérigène, mutagène, reprotoxique). Pour autant ne vous précipitez pas à votre fenêtre, l'air intérieur de votre maison est probablement encore plus pollué, on y retrouve tous les polluants de l'air extérieur à des doses de 10 à 20 fois plus élevées : du benzène, du toluène, des formaldéhydes (colles et vernis), des biocides pour les petites bêtes et encore des pesticides pour les plantes. Il est établi aujourd'hui qu'un grand nombre de maladie, dont les maladies émergentes, les cancers ont une origine environnementale dans laquelle la pollution chimique de l'air joue un rôle important. La pollution chimique de l'eau, l'alimentation, les rayonnements (radioactivité, ultraviolets, électromagnétiques pulsés) en sont les autres vecteurs. Compte tenu de la pollution actuelle, la plupart des nouveau-nés sont contaminés par de très nombreux polluants chimiques C.M.R. auxquels la mère a été exposée avant et pendant sa grossesse. Ainsi, dans l'étude de l'Environmental Working Group, sur 413 polluants recherchés, 287 ont été décelés dont 200 en moyenne par nouveau-né : 180 sont cancérigènes, 217 neurotoxiques et 208 induisent des problèmes de malformations congénitales ou d'avortements chez les animaux de laboratoire. On ne sait pas encore avec certitude ce qui résultera de l'exposition systématique pré ou postnatale à ces mélanges aussi complexes de substances chimiques toxiques. On a de bonnes raisons de craindre le pire. Nous voulons éduquer nos enfants, leurs transmettre un patrimoine. Nous ne voulons pas mettre l'enfance en danger. Il faut avoir conscience de tout cela afin que soient prises les mesures d'interdiction d'usage de tous ces polluants.

S.B.

N.B. - Ce document a été rédigé à partir du livre du Professeur Dominique Belpomme, d'informations prises dans un article du *Monde*, de Gaëlle Dupont, intitulé "Des produits qui s'immiscent dans l'air, les sols et les eaux", paru le 22-02-2006, du site internet du Mouvement pour le droit et le respect des générations futures www.mdrgf.org.

Extension du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse

Certains doutent, mais pas nous !...

Certaines personnes ont contesté les résultats du sondage d'opinion organisé par notre Association qui a révélé que 96 % des habitants de Sermaise étaient favorables à l'adhésion de notre Commune au périmètre d'étude du P.N.R.

Nous avons nous-mêmes été agréablement surpris par ce pourcentage élevé de réponses positives.

Nous aurions préféré que ce sondage d'opinion soit organisé par la Mairie comme nous le lui avons demandé, mais celle-ci a refusé catégoriquement, et à l'unanimité, de vous consulter.

Qu'elle n'a pas été notre surprise, lors de conversations avec des élus de la Communauté de communes du Pays de Limours, d'apprendre qu'ils avaient démocratiquement consulté leur population sur l'adhésion ou non de leur territoire au périmètre d'étude du P.N.R. Les résultats ont été à la mesure de l'enjeu.

8.500 foyers représentant 24.000 personnes ont été consultés. 86 % de la population ont exprimé le souhait d'intégrer le périmètre d'étude du P.N.R.

Ce chiffre conforte le vote des habitants de Sermaise.

Bravo aux élus de la Communauté de communes du Pays de Limours qui n'ont pas hésité à consulter leurs administrés.

Par contre, carton rouge pour nos élus qui n'ont pas su saisir cette opportunité historique et sont passés à côté de ce bel et ambitieux projet pour l'avenir des habitants de Sermaise et de leur descendance.

On nous dit que cela coûte cher. Faux : 3 € par an et par habitant avec à la clé, en compensation, d'importantes aides de la Région au financement et au montage des dossiers des projets.

On nous dit qu'il s'agit d'une structure supplémentaire. Vrai, sauf que cette structure n'est pas technocratique, mais technique et professionnelle pour aider les collectivités à réaliser leurs projets.

Procédure en cours du PNR de la haute vallée de Chevreuse

Le Conseil régional d'Ile de France a délibéré le 27 Juin 2007 afin de lancer la procédure de révision de la charte du PNR de la Haute vallée de Chevreuse.

Le périmètre d'étude proposé par le Conseil régional comprend 77 communes (60 des Yvelines et 17 de l'Essonne). Pour l'Essonne : 12 communes du Plateau de Limours et 5 communes proches de chez nous : Le Val-Saint-Germain, Angervilliers, Forges-les-Bains, Saint-Cyr-sous-Dourdan, et Saint-Maurice-Montcouronne..

Alors que ceux qui doutent de la nécessité de valoriser et de protéger notre Commune, continuent à douter (ils peuvent aussi changer d'avis !). Pour ce qui nous concerne, nous n'avons jamais douté de cette impérieuse nécessité et nous continuerons à œuvrer pour que notre Commune intègre un P.N.R., fût-il de la Beauce !...

DERNIÈRE NOUVELLE : CRÉATION D'UN P.N.R. DE LA BEUCE

La Communauté de communes de l'Etampois a décidé, à l'unanimité des élus de ses 22 communes, de demander au Conseil régional la création d'un P.N.R. de la Beauce afin de valoriser et protéger les richesses du Sud-Essonne. Saluons l'engagement courageux de ces élus éclairés !...